



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 03/09/2020., s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LE MINTIER Yves
AUBERT Jean-Marie	BLANCHE Marina	MACÉ Camille
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
MULLER Sarah	DESBOIS Alice	PRESSE Christophe
CREPIN Richard	LE BARBIER Benoît	

Secrétaire de séance : AUBRY Gwenaël

Absents excusés : GARCIA Déborah

**N° 01/09/2020 - CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2020 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 08/07/2020.

**N° 02/09/2020 – PLOËRMEL COMMUNAUTÉ :
SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – DÉLÉGATION DE SIGNATURES**

Vu la délibération du conseil en date du 12 janvier 2016 approuvant le transfert de compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu la convention signée entre les parties,

Considérant qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de mettre à jour le règlement de fonctionnement du service ainsi que les délégations de signature,

Après délibération, le conseil municipal (par un vote à mains levées et à l'unanimité) DECIDE :

- D'ACCEPTER le règlement de fonctionnement du service
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

N° 03/09/2020 – PLOËRMEL COMMUNAUTÉ :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « DECLALOC' »

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, Ploërmel Communauté, depuis le 1er janvier 2020, a institué la taxe de séjour. C'est dans ce cadre que l'EPCI propose aux collectivités adhérentes d'accéder gracieusement à l'outil Déclaloc.

Cet outil permettra aux hébergeurs de déclarer en ligne leurs meublés touristiques et leurs chambres d'hôtes et de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'AUTORISER à signer la convention proposée par Ploërmel Communauté.

Après délibération, le conseil municipal (par un vote à mains levées et à l'unanimité) DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 04/09/2020 – PLOËRMEL COMMUNAUTÉ :
PROPOSITION DE SPECTACLE – SAISON CULTURELLE #ARTH MAEL 2020 / 2021

Dans le cadre de sa saison culturelle #ARTH MAEL 2020 / 2021, Ploërmel Communauté propose un spectacle sur la commune ;

Il s'agit du spectacle « Le Tourneseul du Goldmund » Théâtre de la Bouche d'Or, la date retenue serait le vendredi 5 février 2021, à 20 h 30.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de mise à disposition de la salle Eon de l'Etoile.

Après délibération, le conseil municipal (par un vote à mains levées 11 Pour et 1 Abstention) DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition de la salle Eon de l'Etoile.

N° 05/09/2020 – MARCHÉ DU SOLSTICE 2020 :
DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE EON DE L'ETOILE

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association Brocéliand'Co sollicitant pour l'organisation de son marché du solstice, prévu les 12 et 13 décembre 2020, la mise à disposition de l'espace Eon de l'Etoile.

Après délibération, le conseil municipal (par un vote à mains levées et à l'unanimité) DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition de la salle Eon de l'Etoile.

N° 06/09/2020 – SORTIE JOUR DE LA NUIT 2020 : ORGANISATION

Dans le cadre de l'opération « le jour de la nuit », prévue le 10 octobre prochain, Mme Muller, adjointe déléguée, propose à l'assemblée de se prononcer sur la participation de la commune au financement d'une animation en astronomie, comme les années passées.

Le club d'astronomie de Missiriac propose une découverte du ciel nocturne, pour la somme de 200 €.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- d'EMETTRE un avis favorable à cette participation. Les crédits seront prélevés sur le budget communal 2020,
- d'AUTORISER le Maire, ou à défaut l'adjointe déléguée, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N° 07/09/2020 – ASSOCIATION DOUNIA BENA : COURS DE PERCUSSIONS AFRICAINES

L'association Dounia Bena souhaiterait mettre en place sur la commune des cours de percussions africaines le mercredi matin, pour les enfants.

Le conseil est amené à se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées) :

- d'EMETTRE un avis favorable à la demande d'accès à une salle communale, [à l'unanimité](#)
- de DEFINIR- un tarif pour la location de l'espace couloir dans l'espace Eon de l'Etoile (7 Pour, 6 Contre et 1 abstention).

Le tarif sera décidé lors d'un prochain conseil municipal.

N° 08/09/2020 – SERVICES TECHNIQUES : CONVENTION COMMUNE / RESIDENCE

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale et le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale, après accord de l'agent intéressé.

Vu la délibération n°13-11-2018 du 13 novembre 2018, autorisant le Maire à travailler sur une convention de mutualisation entre la commune et la résidence autonomie séniors.

Vu le recrutement de deux agents, au 01 avril 2019, dans le cadre de la création de services techniques sur la commune,

M. le Maire présente à l'assemblée la convention pour la mise à disposition de deux agents communaux auprès de la résidence du Val aux Féés, prévoyant le remboursement de la rémunération des agents.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité), d'AUTORISER le Maire à :

- Signer les conventions de mise à disposition (une par agent), avec une prise d'effet au 01 janvier 2020
- Signer l'annexe technique listant l'ensemble des moyens utilisés.
- Elaborer et signer tout document y afférant

N° 09/09/2020 – AGENTS COMMUNAUX : PRIME COVID 19

Considérant que le décret n°2020-711 du 14 mai 2020 publié par le gouvernement permet aux collectivités de verser une prime aux agents territoriaux ayant assuré ses missions durant la période de confinement,

Après délibération, le conseil municipal DECIDE :

- De VERSER une prime d'un montant de 200 € pour chaque agent ayant assuré ses missions durant la période de confinement.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote à mains levées :

- 200 € : 8 pour
- 150 € : 2 pour
- 100 € : 1 pour
- 3 contre

N° 10/09/2020 – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN EMPLOI AIDÉ CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Considérant qu'un agent de la collectivité doit partir à la retraite au mois de janvier 2021,
Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

Monsieur le Maire propose de procéder au recrutement d'un agent en contrat aidé, dans le cadre du dispositif parcours compétences, à compter du 01/11/2020, à raison de 20 heures par semaine.
Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- DECIDE de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural
 - Durée du contrat : 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - Rémunération : SMIC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

N° 11/09/2020 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population, qui aura lieu en janvier-février 2021, sur le territoire communal, des agents recenseurs devront être nommés par le Maire pour la collecte des informations auprès des habitants.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au recrutement de deux agents recenseurs.

N° 12/09/2020 – PAVILLON 5 – RESIDENCE DU VAL AUX FÉES : VENTE A M. ET MME GAËTAN SAMSON

Vu la délibération n° 04/11/2019 du 12 novembre 2019 validant la vente du pavillon 5 de la résidence du Val aux Fées au prix de 45 000 €

Vu le document d'arpentage établi par le service du cadastre, suite au métrage du géomètre mandaté,

Considérant que le garage se situant sur la parcelle cadastrée en section ZH 250 fait partie intégrante de la vente du pavillon n° 5,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Rendre caduque la délibération du 12 novembre 2019 ;
- D'autoriser la vente globale à M. et Mme Gaëtan SAMSON, comprenant le pavillon sur la parcelle cadastrée en section ZH 263 (superficie de 601 m²) ainsi que le garage situé sur la parcelle cadastrée en section ZH 250 (superficie de 82 m²), sis Résidence du Val aux Fées ;
- De fixer le prix de vente global à 46 500 € net vendeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Plélan le Grand, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, aux conditions précitées. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

N° 13/09/2020 – BUDGET COMMUNAL 2020 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Article	Montant	Imputation	Article	Montant
			1068	Excédent	- 43 580.00
2315-103	Travaux de voirie	- 26 955.00	021	Virt du fonctionnement	16 625.00
	TOTAUX	- 26 955.00			- 26 955.00

Section de Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Article	Montant	Imputation	Article	Montant
023	Virt à l'investissement	16 625.00	73223	FPIC	16 625.00
	TOTAUX	16 625.00			16 625.00

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'accepter la présente décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

- Plan Communal de Sauvegarde - constitution d'un groupe de travail : Ronan COIGNARD, Camille MACÉ, Joëlle AUBERT et Sarah MÜLLER.
- Achat de cages pour les piégeurs de ragondins et d'une cage pour la commune. Monsieur le maire propose de fournir une cage par piégeur cette année et de définir une rémunération pour les années suivantes. Les modalités précises vont être définies en concertation avec l'ACCA. Monsieur le maire propose également une acquisition d'une cage pour les animaux errants qui sont récupérés par la commune.
- Feuille de distribution des bulletins : redéfinir les secteurs de la commune.
- Information équidés : un article va être publié dans le bulletin trimestriel pour inviter les propriétaires à se faire recenser en Mairie.
- Lumière pour multisports : Le président de l'USPC a sollicité Monsieur le Maire pour la mise en place d'un éclairage sur le multisports. Le conseil est favorable à cette proposition.
- Mise à disposition de la salle Eon de l'Etoile pour Sport Adapté : tous les jeudis matin de 10h à 10h45.
- Date réunion Elus / Agents : samedi 17 octobre à 16 h (résidence du Val aux Fées)
- Garderie : tarif pour dépassement d'horaire. Point à mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Autorisation de repas à emporter dans l'espace Eon de l'Etoile. Point à étudier et avis à demander aux services de l'ARS.
- Commissions communautaires : les élus sont invités à s'inscrire s'ils le souhaitent.
- Effacement des réseaux dans le bourg : dans le cadre de travaux électriques prévus sur l'année 2021 par Morbihan Energies, la commune est sollicitée pour savoir si elle souhaite en profiter pour procéder à l'effacement du réseau électrique. Le conseil émet un avis favorable sur le principe.
- Assemblée générale des CPRB prévue le 10 octobre prochain à Concoret. Les élus qui souhaitent participer doivent s'inscrire en Mairie.
- Question sur le nettoyage des abris bus : le nettoyage a déjà commencé.
- Question sur l'attribution des subventions : Point prévu à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Bibliothèque communale : réouverture prévue uniquement pour les particuliers. Etudier la possibilité de prêts de livres aux écoles.

Fin de séance 22 h 40